

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 15 janvier 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Tania Murphy, greffière adjointe et Stéphanie Martin, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Règlement no 498 : dépôt du certificat des résultats du registre;
- 7.2 Règlement no 499 : dépôt du certificat des résultats du registre;
- 7.3 Autorisation de signature – entente avec l'Association Québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour le programme « Changez d'air »;
- 7.4 Demande de révision périodique d'une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – 2464, boul. Perrot (Centre Notre-Dame de Fatima);
- 7.5 Avis de motion – règlement modifiant le règlement no 497 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2013;
- 7.6 Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges – Happening 2013 – achat de billets;
- 7.7 Autorisation des directives de changement no 4 (partielle), 5, 7, 9, 10 et 12 – travaux de prolongement de la rue Forest.

ADOPTÉE

2013-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2012 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 18 DÉCEMBRE 2012

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012 et des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 18 décembre 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012 et des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 18 décembre 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-01-03 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2012, au montant de **343 273.69 \$**.

ADOPTÉE

2013-01-04 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2012, au montant de **378 506.89 \$**.

ADOPTÉE

2013-01-05 RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Considérant l'article 538 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Considérant que les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de recevoir le dépôt de tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux. En conséquence d'un tel dépôt, le conseil municipal peut siéger conformément à la loi.

ADOPTÉE

2013-01-06 PROGRAMME EMPLOI-D'ÉTÉ-CANADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du Programme Emploi-D'été –Canada;

La trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin.

De plus, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme.

ADOPTÉE

2013-01-07 **APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 2 454 000\$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENTS 345, 460, 479, 483, 486 ET 487) – ADJUDICATION**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 345, 460, 487, 479, 486 et 483, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2013, au montant de 2 454 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu les soumissions détaillées à la feuille de résultat d'ouverture des soumissions, jointe en annexe;

Considérant que l'offre de Marchés Mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 454 000 \$ de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2013-01-08 **CONCORDANCE - EMPRUNT DE 2 454 000\$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENTS 345, 460, 479, 483, 486 ET 487)**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 454 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
345	215 000 \$
460	268 000 \$
479	47 000 \$
483	100 000 \$
486	290 000 \$
487	1 534 000 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 454 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 janvier 2013;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, telle que permise par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 454 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 460, 479, 483, 486 et 487, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 29 janvier 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 460, 479, 483, 486 et 487, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2013-01-09 PROLONGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 345

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot avait le 20 novembre 2013, un montant de 215 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 402 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du Règlement d'emprunt numéro 345;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant qu'un montant de 100 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 215 000 \$;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 29 janvier 2013.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot emprunte **215 000 \$** par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 9 jours au terme original du Règlement numéro 345.

ADOPTÉE

2013-01-10 OCTROI DE SUBVENTION – FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. 2013 – 2^e ÉDITION

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association du Festival de la S.O.U.P.E.;

Considérant que ce festival se déroulera sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer une subvention au **Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges** d'une somme de **1 579,20 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-01-11 **VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE
EMPLOI – COOP DE L'ÎLE 2013**

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes, âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de L'Île-Perrot, de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse une subvention de **700 \$** à la **Coop de l'Île**, édition 2013.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-01-12 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION –
ASSOCIATION DE RINGUETTE 4 CITÉS**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer à **l'Association de Ringuette 4 Cités**, une subvention de **4 332 \$** pour le soutien aux inscriptions de 23 joueuses de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2012-2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-01-13 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DANS
LE CADRE DU PACTE RURAL II**

Considérant que la demande de subvention dans le cadre du Pacte rural II concernant la planification stratégique a été acceptée par le CLD de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que la subvention représente 50 % du montant total, soit 9 997.50 \$;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la MRC et le CLD de Vaudreuil-Soulanges afin de recevoir le paiement de la subvention.

ADOPTÉE

2013-01-14 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR L'IMPLANTATION
DE LA FORMATION DAFA AU CHÊNE-BLEU**

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima, le Conseil québécois du loisir, l'école secondaire du Chêne-Bleu, la Ville de L'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désirent signer une entente de collaboration, relativement au programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec;

Considérant que ladite entente a pour objectif l'implantation de la formation DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser monsieur Éric Duchesneau, responsable des plateaux et programmes, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration entre les parties pour l'implantation de la formation DAFA comme programme parascolaire à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

ADOPTÉE

2013-01-15 RÈGLEMENT NO 498 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 569.3 de la *Loi sur les Cités et villes*, le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 498.

2013-01-16 RÈGLEMENT NO 499 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 569.3 de la *Loi sur les Cités et villes*, le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 499.

2013-01-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE POUR LE PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

Considérant que la Ville participe au programme « Changez d'air » concernant le retrait ou le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et l'AQLPA relativement au programme « Changez d'air ».

ADOPTÉE

2013-01-18 DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE D'UNE RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – 2464, BOULEVARD PERROT (CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA)

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu une demande de la Commission municipale du Québec, pour une demande de révision de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2464, boulevard Perrot;

Considérant qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion, à l'égard de cette demande de reconnaissance;

Considérant que dans le cadre de la révision périodique, le Centre Notre-Dame de Fatima a fait parvenir à la Commission municipale du Québec des documents démontrant que les activités exercées répondent aux critères établis pour l'obtention d'une exemption des taxes foncières.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'en remet à la Commission municipale du Québec pour la prise de décision pour une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour le Centre Notre-Dame de Fatima.

ADOPTÉE

2013-01-19 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 497 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no 497 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2013.

2013-01-20 MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES – HAPPENING 2013 – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour le Happening 2013 organisé par la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le 2 février 2013, au coût total de **500 \$**; les conseillers **Sylvain Lemire** et **Bernard Groulx** sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-310.

ADOPTÉE

2013-01-21 AUTORISATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 4 (PARTIELLE), 5, 7, 9, 10 & 12 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST

Considérant que le consultant CDGU inc. a été mandaté pour la réalisation des plans et devis pour le projet « Prolongement de la rue Forest et réaménagement de la rue Antoine-Hénault à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »;

Considérant que des travaux supplémentaires ont dû être effectués et que ceux-ci ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées.

Il est proposé par la conseillère, Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville approuve partiellement la directive de changement no 4;

Que la Ville approuve les directives de changement no 5, 7, 9, 10 et 12.

D'autoriser le paiement d'une somme totale de **30 282.24 \$**, plus taxes à **Entreprises C. Sauvé inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 487 et imputée au poste budgétaire 1-22-311-00-721.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

Rapport du mois de décembre 2012 de la Gestion du territoire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-01-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h00.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc

